

# INFORMATIONS DIVERSES INTENDANCE

## TARIFS 2024



### LA DEMI-PENSION/INTERNAT

Demi-pensionnaires - internes – Modification au 1<sup>er</sup> Janvier 2024  
fixée par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine :

REGIME	1 <sup>er</sup> Trimestre Sept/Décembre	2 <sup>e</sup> Trimestre Janvier/Avril	3 <sup>e</sup> Trimestre Avril/Juillet	TOTAL ANNUEL
Demi-pensionnaires <b>5 jours</b>	206,72 €	167,20 €	173,28 €	547,20 €
Demi-pensionnaires <b>4 jours</b> (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	178,20 €	142,56 €	145,80 €	466,56 €
Internes hébergés <b>Au Lycée des Iris LORMONT*</b>	553,78 €	443,02 €	453,09 €	1 449,89 €

\*Inclus Demi-pension 5 jours (Petit-déjeuner, repas midi et soir) + 4 nuitées

Les frais sont payables par trimestre. Il est possible de **payer en plusieurs fois (imprimé à retirer à l'intendance)**. Tout trimestre entamé est dû. Le changement de régime est possible avant le début de chaque nouveau trimestre.

Vous avez la possibilité de régler par chèque, espèces, virement ou **Carte Bancaire sur Internet** ([www.ac-bordeaux.fr/teleservices](http://www.ac-bordeaux.fr/teleservices)).

## AIDES FINANCIERES LYCEE

### BOURSES NATIONALES

La campagne de demande de **bourse nationale de lycée pour l'année 2024-2025** se déroulera sur la période : **Du 1<sup>er</sup> septembre au 17 octobre 2024**

La demande de bourse peut se faire en ligne (sur EduConnect ou FranceConnect) ou à l'aide du formulaire de demande de bourse nationale de lycée à retirer au service intendance.

Afin de simplifier la demande de bourse, vous avez la possibilité d'accepter ou non l'étude automatique de votre droit à bourse lors de l'inscription de votre enfant. Ainsi, vous n'aurez pas de démarches à effectuer, ni de document à fournir.

La bourse sera valable uniquement pour l'année scolaire.

Pour l'année scolaire 2024-2025, le montant annuel de la bourse varie entre **474 € et 1 008 €**.

Ce montant est ensuite versé en trois fois (à l'issue de chaque trimestre) après déduction éventuelle des frais de restauration et/ou d'hébergement.

### FONDS SOCIAUX

Ce fonds permet d'apporter **une aide exceptionnelle à un élève** pour faire face à des dépenses de vie scolaire et de scolarité. Elle peut prendre en charge en partie ou en totalité les frais d'internat, de demi-pension, de transport et de sorties scolaires, d'achat de manuels ou de matériel scolaire.

**Si vous rencontrez des difficultés, vous avez la possibilité de faire une demande de fonds social auprès** de l'assistante sociale ou du service Intendance.

Cette aide est accordée par le Chef d'établissement après l'avis de la commission sur les fonds sociaux.

**Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec le service Intendance.**



## SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

### JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

### QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

### COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

### QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

